
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 533 du 27 mai 2023
portant nomination des directeurs divisionnaires de l'hôpital général de Dolisie

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 24-2015 du 29 octobre 2015 portant création de l'hôpital général de Dolisie ;

Vu la loi n°2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civiles et militaires ;

Vu le décret n°82-585 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2009-402 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de la santé et de la population ;

Vu le décret n° 2018-286 du 2 juillet 2018 portant organisation du ministère de la santé et de la population ;

Vu le décret n°2017-325 du 14 août 2017 portant approbation des statuts de l'hôpital général de Dolisie ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés directeurs divisionnaires de l'hôpital général de Dolisie :

- Directeur des affaires médicales : M. Bernard N'DALA, Médecin, Gynécologue-Obstétricien ;
- Directeur des soins infirmiers, médico-techniques et de réadaptation : M. Jean IBINDA, Licencié en sciences infirmières ;
- Directeur de la gestion des malades : M. Edvin GOMA KOUAHI, Médecin ;

- Directeur de l'administration et des ressources humaines : M. Jean Michel BIAZO, Biologiste
- Directeur économique et financier : M. Rufin BALOMBELA-MAKASSI, Administrateur des SAF.
- Directeur de la logistique et du patrimoine : M. Nevil Armel LOUANGO, Administrateur des SAF.

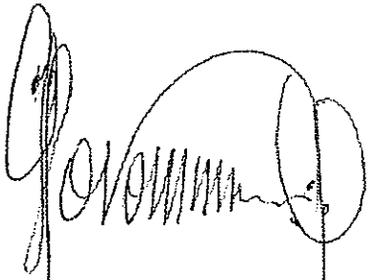
Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

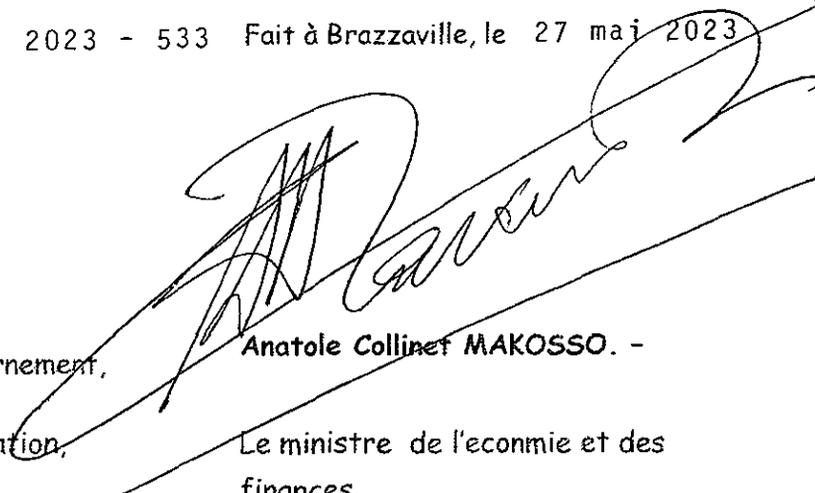
2023 - 533 Fait à Brazzaville, le 27 mai 2023

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Le ministre de la santé et de la population,

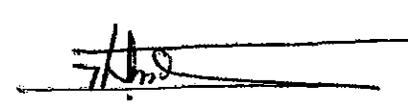


Gilbert MOKOKI



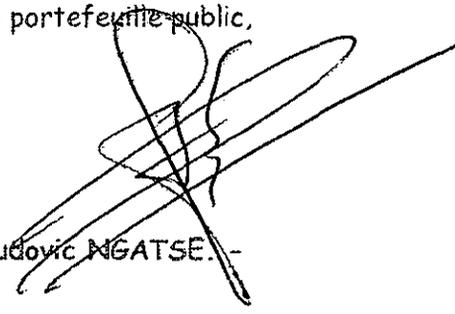
Anatole Collinet MAKOSSO. -

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE. -

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,



Ludovic NGATSE. -